

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 26 JUN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

Présents : Mmes GEFFRAY Annick, HEYDENS Eddie, LASKA Sandrine (arrivée à 18h40), LATAPIE Laurence et MM BOURGOIN Jean-Luc, DURAND Philippe, LAROZA Philippe, LENTIER Rémi.

Absent excusé : Néant

Absents : Mme LE BOITEUX Marie-Pierre et M. BOUCHER Philippe.

Date de la convocation : 19 juin 2023

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 AVRIL 2023 :**

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu de la réunion du 13 avril 2023.

- **DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme HEYDENS Eddie est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

- **Délibération 2023/03/01 : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE BAIL POUR L'INSTALLATION D'UN PYLONE RADIOELECTRIQUE :**

Dans le cadre du projet d'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile sur la commune,

M. le Maire présente la proposition de bail reçue de la société CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURE pour la location d'une partie de la parcelle ZE78, appartenant à la commune de SOMMECAISE, afin d'y installer, exploiter et maintenir une station radioélectrique.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de donner son accord pour la signature d'un contrat de bail d'une durée de 12 années renouvelable à compter de la date de signature du bail, pour une redevance annuelle de 1 000 €.
- Autorise M. le Maire à signer le contrat de bail et tout autre document se rapportant à cette location.

*18h40 : arrivée de Mme LASKA*

- **Délibération 2023/03/02 : RETRAIT DU SIVOS DU VRIN ET RATTACHEMENT AUX ECOLES DE LA FERTE-LOUPIERE :**

Vu l'arrêté préfectoral n° DCLD/B2/97/005 du 23 janvier 1997 portant constitution d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) du Vrin,

Considérant notre participation financière élevée au frais de fonctionnement au SIVOS du Vrin, participation qui ne cesse d'augmenter chaque année,

Considérant que les lieux de scolarisation multisites du SIVOS du Vrin impose de long trajet en bus pour les enfants, ce qui engendre inconfort et fatigue notamment pour les plus petits,

Considérant que des enfants de la commune sont déjà scolarisés, par dérogation, aux écoles de la Ferté-Loupière et qu'ils s'avèrent être plus nombreux que les enfants scolarisés au SIVOS du Vrin,

Afin de répondre à une logique financière et de bassin de vie,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Demande le retrait de notre commune du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) du Vrin à compter du 31 août 2024,
- Demande son rattachement scolaire à la commune de la Ferté-Loupière à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.